



fédération des associations
d'étudiant-e-s de l'Université
de Lausanne

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DELEGUÉ-E-S DE LA FAE du 15 octobre 2018, 17h30, Anthropole 2024

1. Formalités

- 1.1 Élection des scrutateurs et scrutatrices
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du PV de l'AD du 24 septembre 2018

2. Communications

- 2.1 Communications du Bureau
- 2.2 Communications des associations membres, des commissions et autres groupes

3. Subvention

4. Élections

5. GT affichage

6. Règlement AD

7. SUD – huis clos

Présent-e-s

FTSR <i>AESR- Excusé-e-s</i>	1)
<i>AETH</i>	1) Astrid Baumgartner
SSP <i>AESSP</i>	1) Gabriel Delabays 2) Nathanaël Joye 3) Sylvie Filliez 4) Valentina Parrotta 5) Adam Amrani
FDCAP <i>AEDL – Excusé-e-s</i>	1) 2)
<i>AESC</i>	1) Lorraine Campiche
HEC <i>CHEC</i>	1) Inès Parent 2) Nicolas Faure 3) Joana Goy 4) Romain Vivant 5) Leopold Pajic
Lettres <i>AEL</i>	1) Joëlle Antenen 2) Lara Zender 3) Margaux Pastureau 4)
GSE <i>AEGE</i>	1) 2) Valentin Longchamp
FBM <i>AEML</i>	1) Dominik Banto Eckert 2) 3) Alexander Coukos
<i>LAB</i>	1) Nicolas Pellaton 2)
Tirage au sort/volontaires	Natalia Aravena Mathieu Aymon Guillaume Bornet Cédric Fricker Pascal Guignard Mehdy Henrioud Loriane Hochet Cynthia Illi

	Lucas Lador Joakim Martins Romain Pilloud Monisha Ratnam Camille Robert Angela Sylvester Julia Tran Yusuf Kulmiye Samson Yemane
Bureau <i>Co-présidents</i> <i>Membres</i> <i>Secrétariat</i>	Loïc Pillard Florent Aymon Jeanne Berche David Raccaud Anton Zeller Doïc Golay Niels Rohrer Tanguy Humbert Maria Trujillo Pauline Mottet (SG - PV)
Excusé-e-s	Christophe Mühlematter Roxane Roduit
Absent-e-s	Cynthia Illi Matteo Pasinelli Margarida Janeiro
Invité-e-s	Lionel Burri - UNES

Les membres du Bureau (exécutif) de la FAE sont :

Florent Aymon (co-président), Loïc Pillard (co-président), Niels Rohrer, Maria Trujillo Gomez, Anton Zeller, David Raccaud, Doïc Golay, Jeanne Berche, Tanguy Humbert

Secrétaire générale : Pauline Mottet (PV)

Secrétaire comptable : Angélique Cornet

La séance débute à 17h35.

1. Formalités

1.1 Élection des scrutateurs et scrutatrices

Scrutateurs : Gabriel et Pascal

Délégué-e-s présent-e-s : 35

Associations présentes : 8

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Acceptez-vous l'ordre du jour ?

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour modifié est adopté.

1.3 Adoption du PV de l'AD du 24 septembre 2018

En tenant compte des modifications : Ajout des personnes dans la liste de présence et changement de prise de parole p.6 (Lionel)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

Le PV modifié de l'AD du 24 septembre est adopté.

2. Communications

2.1 Communications du Bureau

David : La FAE a changé de site internet : fae-unil.ch. La migration s'est faite, mais il y a eu quelques soucis de liens, n'hésitez pas à nous dire si vous voyez des erreurs.

Florent : On a eu deux demandes de subventions. Une qui a été contestée, donc on a un point plus tard, et une autre pour FilmOns qui n'a pas été contestée.

David : On a validé le rapport d'activité à l'OCBE, on a maintenant un membre permanent de la FAE à la commission des cas dignes d'intérêt pour les personnes qui n'entrent pas dans les règlements. C'est une place validée par le conseil d'état, donc pour l'instant c'est moi qui y vais parce que j'étais présent lorsqu'ils l'ont décidé.

Pauline : Le Point.Virgule, a été un beau succès cette année. On l'a fait plus sous une forme spectacle, et les associations ont vraiment bien joué le jeu et ont fait des présentations super originales.

Loïc : Il nous manque encore quelques délégués pour le tirage au sort. On a assez de délégués. Si d'autres personnes s'inscrivent, ils seront sur la liste de viennent-ensuite.

Florent : Je remercie Lionel de l'UNES d'être venu à notre AD. Avec l'UNES j'ai pu aller à Vienne il y a trois semaines pour discuter au niveau européen, et je retournerai probablement dans un mois.

Pascal : Est-ce qu'en tant qu'étudiant de l'UNIL, David tu ne dois te prononcer que sur des cas de l'UNIL ou pour toute la formation supérieure du canton de Vaud ?

David : Ils voulaient un représentant étudiant et j'étais le seul parce que l'Agepoly n'était pas présent et qu'il n'y a pas vraiment d'organe comme la FAE dans beaucoup de hautes écoles. Il a donc été décidé que la FAE aurait ce rôle en tout cas jusqu'à la fin de la législature.

Natalia : Est-ce que tu as été élu par l'AD ?

David : Pour la commission sociale, j'ai été élu par l'AD l'année passée, ce qui m'a donné une place.

Lorraine : C'est jusqu'à la fin de la législature ?

David : Quand je partirai, j'indiquerai le renouvellement.

Lorraine : Il y aurait un changement à chaque législature ?

David : Oui, mais ça ne nous concernera pas directement nous.

Valentin : Pour la commission de l'alimentation, l'enquête restauration va être lancée le premier novembre. Ce sera sur l'élasticité des prix surtout, il y aura deux séances plénières par année, plus environ trois ou quatre workshops.

Lionel : On prépare l'AD, vous allez élire des délégué-e-s donc je suis à disposition si vous avez des questions.

3. Subvention

Pour le GRC : Julien et Guillaume

Florent : On doit parler d'une subvention demandée par le GRC. Ils nous ont demandé CHF 2199.-, le Bureau a proposé 1400.-. On a reçu une contestation pour un montant inférieur (1000.-) et une pour la totalité du montant demandé. On va laisser le GRC se présenter, vous pourrez leur poser des questions et la suite sera à huis clos.

Julien : D'un point de vue général, le GRC est une association qui a 30 ans, elle a été créée en 1988 par des assistants et étudiants de l'UNIL qui souhaitaient se réunir afin de débattre entre eux lors de conférences publiques à propos de thématiques d'actualité sur le monde universitaire,

académique ou de faits d'actualité politique internationale ou nationale. Actuellement, nous organisons surtout des conférences le jeudi soir au Géopolis, avec des axes de réflexion sur l'actualité politique internationale, nationale, des fois plus théoriques. On demande de l'argent à la FAE pour pouvoir organiser nos conférences, nos frais courants principaux sont le défraiement des transports, logement, repas et boissons pour les invité-e-s. On tient à accueillir les personnes en leur offrant ces frais. Par rapport à l'année dernière, depuis le semestre dernier on a un nouveau graphiste qui nous a fait un canevas d'affiches, ce sont des frais supplémentaires pour lesquels on a budgétisé CHF 500.- pour le mandat du graphiste. C'est pour ça que notre demande est un peu plus conséquente. On tient aussi à dire que les années précédentes on s'est beaucoup reposés sur la subvention de la FAE, mais on cherche de plus en plus à faire des collaborations avec d'autres associations afin de ne pas dépendre que de la FAE. On a des collaborations avec Romandie pour lesquelles on peut toucher une petite rentrée d'argent supplémentaire et on a fait des demandes de fonds à d'autres associations étudiantes, notamment l'association des étudiant-e-s en Lettres ainsi que des collaborations plus ponctuelles avec des associations en lien avec des thèmes qui nous intéressent.

Guillaume : La preuve de la force du GRC c'est la fréquentation, on a souvent des salles combles, notamment la soirée organisée avec le Romandie. Pour les affiches on a contacté un graphiste parce que c'est bien d'avoir un canevas régulier que les gens puissent s'approprier.

Gabriel : Vous avez fait des demandes de subvention extérieures, est-ce que vous avez des montants, des approximations ? Et par rapport à votre budget de cette année, le solde de l'année passée de CHF 210.- environ n'apparaît pas sur votre budget de cette année ?

Julien : Pour les demandes de subventions, elles sont en cours, on a chiffré à CHF 800.- la demande globale mais c'est dur à dire, on a fait les demandes en même temps, on est en cours de discussion avec le Romandie pour avoir plus de marge sur les entrées et le bar de la conférence qu'on organise chaque année avec eux. Pour les CHF 210.- je ne suis pas le caissier du GRC mais peut-être que les comptes sont encore en cours de bouclage et qu'entre deux versions du budget ça ne s'est pas encore fait. On n'a pas encore de comptes définitifs avant le début du semestre.

Guillaume : On peut demander à la caissière de vous renvoyer ça rapidement.

Samson : Je voudrais savoir combien de conférences vous organisez par mois ?

Guillaume : Toutes les deux semaines environ, le rythme a été un peu ralenti par rapport à l'année dernière, car les personnes du GRC devaient un peu trop s'investir. Certaines vont s'ajouter au fur et à mesure.

Léopold : Vous faites combien d'affiches par conférence et vous les faites imprimer où ?

Julien : Ça dépend des conférences et de nos membres. Selon l'avancée du semestre et du rythme étudiant de chacun ça fluctue, mais environ 30-80 affiches, parfois jusqu'à 120. On le fait par nos propres moyens, on n'a pas budgétisé les frais des impressions, c'est avec nos crédits printunil notamment.

Lorraine : Vous faites venir des personnes de l'extérieur de Lausanne. Je trouve ça bien, mais ça coûte cher.

Julien : C'est plutôt une ou deux conférences par semestre où on invite des intervenants de l'étranger. Il y en a en tout cas une par semestre. On va faire sur l'état des lieux des luttes étudiantes en Europe, elle nous tient à cœur même si elle nous fait un trou dans le budget.

Yusuf : Je sais à quel point c'est difficile de pouvoir trouver des personnes qui peuvent aider pour les subventions lorsqu'on est dans des associations politiques. Est-ce que c'est un problème pour vous de trouver des subventions hors de l'université ?

Guillaume : C'est difficile, le Romandie a été ouvert et est content de travailler avec nous, sur des questions autant sur la culture que sur la politique. Il y a aussi une volonté en tant qu'association universitaire de trouver des fonds principalement au sein de l'université.

Nathanaël : Vous avez demandé à la Loterie romande, qui met souvent de l'argent pour la culture ?

Julien : Non et l'ayant fait pour un projet musical personnel, ils ont des critères assez stricts et pas très clairs, il ne me semble pas que ce serait dans les projets prioritaires qu'ils subventionneraient.

Huis clos

Une déléguée part

Proposition de faire d'abord voter sur le préavis du Bureau, puis sur les propositions concurrentes restantes :

Pour entrer en matière sur les modalités de vote :

Pour : 18

Contre : 14

Abstention : 1

Acceptez-vous le préavis du Bureau de CHF 1400.- ?

Pour : 22

Contre : 12

Abstention : 0

4. Élections

Réélection Bureau :

Pour : 27

Contre : 2

Abstention : 1

Direction :

Commission sociale : David

Commission durabilité : Jeanne, Florent

Commission alimentation : Pascal, Valentin, Florent

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 3

AD :

Commission sociale : Roxane, Gabriel, Natalia, Angela, Lauriane

Commission politique : Roxane, Gabriel, Samson, Natalia

Commission de contrôle: Gabriel, Joakim, Yusuf, Valentina, Samson

Pour: 28

Contre : 1

Abstention : 3

UNES :

SoKo : David

CodEg : Lauriane, Gabriel

CIS : Angela

HoPoKo : -

Pour : 24

Contre : 6

Abstentions : 3

1 déléguée part

AD UNES :

Samedi : Florent, David, Anton, Astrid, Pascal, Monisha

Dimanche : Florent, David, Anton, Gabriel, Pascal, Lorraine

Pour : 26

Contre : 2

Abstentions : 4

Conseil de fondation de la FSLE :

Anton et Lara

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 2

5. GT affichage

Florent : On vous avait présenté lors de la dernière AD notre travail sur la charte d'affichage. Un concierge devait venir vous présenter les enjeux mais son fils est malade, donc il n'a pas pu venir. L'idée est de créer un GT avec des membres du Bureau et de l'AD pour établir une nouvelle charte d'affichage, il y a pas mal de problèmes à l'Anthropole et l'Internef, notamment de suraffichage ou des gens qui arrachent des affiches. On estime que toutes les associations ont le droit d'afficher, on ne voudrait pas faire un règlement mais une charte que les gens signeraient de leur propre volonté. Qui est motivé à rejoindre ce GT ? L'idée est de créer cette charte avant la prochaine AD pour pouvoir la faire voter en novembre.

Pour élire Sylvie, Valentin, Natalia, Gabriel, Astrid

Pour : 25

Contre : 5

Abstentions : 1

6. Règlement AD

31 délégué-e-s
8 associations

Florent : Un GT s'est réuni suite à la dernière AD pour proposer un nouveau règlement.

Loïc : Il y a un point sur lequel on n'était pas d'accord dans le GT, c'était pour la délégation de vote. Histoire de ne pas revoter alinéa par alinéa, dites-nous si vous avez des contestations sur un point. Le règlement actuel était très long et peu compréhensible. Jusque-là on n'avait pas de règlement sur la délégation, donc on demandait une preuve que la personne avait bien délégué sa voix. Mais une personne de l'AD aurait pu venir avec 9 voix déléguées, par exemple. Ça posait aussi un problème par rapport au quorum, on a besoin d'un nombre minimal de personnes présentes. On vous propose trois choix.

Romain : Je trouve bien d'éclaircir ce point. Mais il faut que tous les délégués soient égaux, tirés au sort et association. La délégation en tant que telle est démocratiquement discutable puisque les associations ont élu des représentant-e-s qui ne sont pas là à priori pour être remplacé-e-s et pour les personnes tirées au sort c'est également un processus démocratique. Pour moi, proscrire la délégation est le moyen le plus juste de faire.

Loïc : Pour info, à l'UNES on ne peut pas déléguer de vote.

Lorraine : Je suis d'avis que les tiré-e-s au sort devraient aussi pouvoir déléguer leur voix à une personne de confiance. Là ce n'est pas juste vis-à-vis des délégué-e-s tiré-e-s au sort.

Florent : Les tiré-e-s au sort ne peuvent pas être absent-e-s plus de deux fois, sinon on les remplace.

Gabriel : Pour avoir été dans ce GT, je conseille de voter pour l'option une, c'est celle que je défends. On a réfléchi en deux autres options pour essayer de contenter tout le monde. Ça a été décidé pour les associations parce qu'on a un problème de présence des délégué-e-s tiré-e-s au sort, on était à chaque fois que 25 personnes présentes, et presque que des associations. On est partis dans une réflexion où seulement les associations pouvaient déléguer parce que les associations sont censées discuter des sujets à l'avance et avoir une position unanime.

Joëlle : La délégation de vote pour les associations, c'est parce qu'on doit discuter des points à l'avance, pour représenter ce que l'association pense. Ça permet d'avoir toutes les voix de l'association. Je serais pour la troisième solution, voire la deuxième.

Natalia : Je suis plutôt d'accord de dire que chaque délégué-e est égal-e et je propose que chacune puisse déléguer son vote, tout en sachant qu'après deux délégations ou absences on est remplacé-e-s.

Joakim : La structure 50-50, c'est pour avoir un équilibre entre les associations et les tiré-e-s au sort, et là on donne un avantage aux associations en leur permettant de déléguer alors qu'ils pourraient avoir une suppléance. Il y a aussi un problème au niveau du contrôle, comment les associations font leur délégation. On ne peut pas contrôler qui vote quoi.

Romain : Dans l'idée d'avoir un tirage au sort, c'est parce que c'est très démocratique, l'utilité est d'éviter les systèmes méritocratiques. Mais dès qu'on délègue, ce côté démocratique disparaît complètement, les gens peuvent mettre n'importe qui en étant absent. L'outil devient complètement inutile si on peut se faire remplacer par n'importe qui n'importe quand.

Cédric : Je rejoins les avis contre ces délégations, de ne pas avoir une séparation entre les membres d'associations et les tirages au sort. Les délégué-e-s d'association ont été élu-e-s dans leurs assemblées, il y a un engagement à avoir avec. Devoir déléguer à quelqu'un d'autre, niveau représentativité ça complique un peu la chose. Si on délègue, il faudrait définir comment on l'organise, combien de fois, par qui. Il y a eu un précédent qui a nécessité cette délégation ? Je ne comprends pas, si on a choisi de venir ici, pourquoi on ressent le besoin de se faire déléguer.

Loïc : Ça s'est fait une fois et ensuite d'autres l'ont fait, mais je ne sais pas les raisons.

Cédric : Ce serait plus un droit en plus, et pas pour régler un problème.

Loïc : On voulait éviter de se retrouver avec une personne à qui on avait délégué plusieurs voix.

Florent : Si on choisit la proposition numéro une, ça permettra plus de présence dans ces AD et ce serait donc plus égalitaire aussi.

Cédric : Ce serait facile d'aller prendre les voix d'autres associations qui ne viennent jamais, c'est un peu facile.

Loïc : Est-ce que la personne qui délègue sa voix aurait vraiment voté comme ça ? Si c'est discuté dans l'association, on peut supposer qu'il y a eu un avis général qui est venu de l'association.

Natalia : J'étais la personne qui avait demandé une délégation. J'avais lu les documents et des votes étaient importants, j'étais malade mais je m'étais documentée et j'avais demandé à une autre déléguée de voter à ma place et je lui avais dit ce que je voulais voter, et j'avais prévenu la FAE de mon choix de déléguer à cette personne.

Pascal : Donc on donne sa voix à un-e autre membre de l'AD, pas à quelqu'un hors de l'AD. Dans certaines facultés, les représentant-e-s sont élu-e-s, à l'AEL on a 4 places pour 12 membres actifs, on ne fait pas d'élection mais on a de la peine à remplir nos 4 sièges. Il y a un gros tournus. La délégation nous aide à assurer nos voix. Je suis favorable à ces délégations qui nous sont utiles, mais je suis d'accord qu'il faille les régler. On aurait pu limiter le nombre de fois dans l'année.

Adam : Pour moi il y a des avantages et désavantages dans tous les cas. Dans les associations ça me paraît plus pertinent, on va essayer d'avoir la même voix pour faire peser l'idée d'être dans une même association. Mais proscrire permet d'éviter les absences, même si déléguer reste pertinent.

Cédric : Ça fait du sens au sein d'une association de relayer un membre qui ne peut pas venir. Les propositions paraissent un peu incomplètes, on peut reporter ce vote avec des modifications ? Il manque une sorte de réglementation de bonne conduite derrière.

Florent : Tu peux faire une demande d'entrée en matière, mais un GT a été créé et si on ne vote pas aujourd'hui on doit encore repousser à la prochaine AD.

Loïc : Ou proposer quelque chose différemment.

Cédric : Seules les associations peuvent déléguer selon le règlement des délégations.

Pascal : Je proposerais de créer une quatrième proposition en ajoutant à la troisième : « à raison d'une voix déléguée par association, à l'interne de celle-ci, et avec un maximum de trois délégations par année académique ».

Valentina : Trois fois c'est beaucoup, je proposerais deux fois par année.

Lorraine : Je propose que tout le monde puisse déléguer sa voix deux fois par année.

30 personnes votent

Laquelle des 7 propositions acceptez-vous ?

1 : 10

2 : 5

3 : 0

4 : 5

5 : 1

6 : 1

7 : 7

→ On vote entre 1 et 7

1 : 12

2 : 15

→ La proposition 2 est adoptée :

« Art. 3 Délégation

1 Les associations peuvent déléguer un vote à raison d'une voix déléguée par association par AD et au maximum 3 fois par année ; la délégation ne peut être faite qu'au sein de l'association.

2 Un - e délégué - e du tirage au sort peut déléguer sa voix au maximum 2 fois par année.

3 La délégation de vote doit être annoncée au préalable et par écrit. »

Pour accepter le règlement tel que présenté :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 1

7. SUD-EP

29 personnes votent

Proposition de ne pas présenter ce point en huis clos.

Vote : Acceptez-vous l'entrée en matière ?

Pour : 20

Contre : 6

Abstention : 2

Adam : C'est une bonne idée que tout le monde puisse vérifier les informations qui ont été dites durant l'AD dans le PV.

Pascal : C'est nécessaire pour la transparence et pour que SUD ait accès aux informations.

Vote : Est-ce que vous refusez le huis clos ?

Pour : 18

Contre : 6

Abstention : 3

Présentation de Pauline (SG) – contexte et historique de la situation du FSE

Pascal : Combien de personnes ont été refusées après la décision de bloquer les FSE en février dernier ?

Pauline : On ne peut pas le dire, puisque sur le site il était clairement indiqué que nous ne pouvions plus entrer en matière. Donc très peu de personnes ont réellement fait une demande.

Romain : Quel était le sujet de la motion à propos de l'OCBE ? Quels changements pouvons-nous espérer ?

Pauline : C'est compliqué à expliquer rapidement parce que c'est très complexe. En résumé, il s'agissait de corriger un système de calcul discriminatoire envers certain-e-s étudiant-e-s. Dans le système actuel, selon les situations, les étudiant-e-s qui ne travaillent pas ou ceux qui travaillent à plus de 30% peuvent être avantagés au niveau de la bourse qu'ils reçoivent. Quelqu'un qui travaille à 29% par exemple n'aura pas la même bourse qu'un-e étudiant-e qui travaille à 30%. On s'assure aussi régulièrement que le personnel soit assez nombreux pour gérer les dossiers dans les temps, ce qui semble être le cas pour le moment.

Florent : Est-ce qu'on doit réagir ou non ? On voudrait ouvrir un vote et avoir des réponses.

Romain : La FAE doit prendre position. C'est très compliqué d'avoir un avis. On est dans une situation identique à l'OCBE : il y a beaucoup de monde qui demandent des bourses et qui n'en ont pas. Je préférerais descendre à CHF 500.- pour que plus d'étudiant-e-s soient aidé-e-s. La FAE ne vole rien, elle fait avec l'argent qu'on lui donne. Les délégué-e-s ont besoin de savoir l'avis de la FAE. On doit entendre le Bureau.

Pauline : D'après le Bureau, c'est une bonne chose d'avoir l'avis de l'ensemble des étudiant-e-s sur cette question qui a été longuement débattue au Bureau et à l'AD. Mais on pense qu'il est important de participer à la campagne, afin de donner les informations nécessaires pour que les étudiant-e-s

puissent faire le bon choix. Il faut que le législatif reste crédible sur les décisions qu'il prend, et qu'on montre que notre objectif c'est bien d'aider les étudiant-e-s et pas de les « voler » comme le prétend l'affiche du syndicat. Dans tous les cas, ça permettra aussi de faire connaître la FAE, que beaucoup d'étudiant-e-s ne connaissent malheureusement pas.

?: Si vous recevez l'argent des taxes et que le nombre d'étudiant-e-s augmente, pourquoi votre budget reste similaire ?

Florent : Si on regarde l'ancien graphique, le budget a varié de 5'000 CHF seulement, donc on reçoit toujours quasiment la même chose.

Pauline : Plus il y a d'étudiant-e-s inscrit-e-s, plus on a de l'argent, mais ça reste stable.

Pascal : Pendant l'AD de mai dernier, j'étais heureux du vote et je suis heureux que SUD ait exprimé son opinion. Il faudrait agir comme un front uni, et questionner l'UNIL sur une possible augmentation d'aides. La Direction peut trouver une solution pour trouver plus d'argent. Les étudiant-e-s demandent plus d'argent. Ça devrait faire partie des arguments de campagne. C'est une excellente occasion de se montrer unis, ensemble. Je vais moi-même soutenir ce référendum et voter pour.

Pauline : Il existe déjà un service social au sein de l'UNIL. Le FSE doit juste aider ponctuellement, on est subsidiaire à leur service. On est une équipe d'étudiant-e-s, ça nous demande énormément de temps. On fait beaucoup de choses, au niveau des ressources humaines, c'est très difficile. Ce n'est pas le tout de trouver de l'argent. On doit s'occuper de tous les étudiant-e-s, on doit garder du temps pour les autres dossiers.

Gabriel : Le SASME est déjà là pour aider. Si on part sur les 580 CHF, on part du fait que l'UNIL va nous donner plus d'argent. C'est un coup de poker, si on perd, on perd plus qu'on gagne. J'ai un calcul par rapport à un commentaire sur Facebook : 77,7 étudiants aidés avec 580 CHF. Alors que 92 étudiants seront aidés avec 500 CHF : donc 16% de plus. Ça fait deux ans que je participe à ces discussions, ce bureau fait un boulot de dingue sur ce sujet. Il y a des avancées qui sont faites. Les décisions doivent être prises sérieusement. Je défends la proposition à 500 CHF. Ce serait idéal de travailler ensemble, mais si la Direction ne nous aide pas, on serait perdant.

Adam : C'est souvent la même chose avec ces revendications. On est d'accord sur le fond mais pas la forme. On est d'accord d'aider le maximum d'étudiant-e-s. On veut répartir l'argent de manière efficace. La décision dans la situation actuelle est un choix difficile, on ne doit pas faire un référendum pour chaque problème posé. On peut essayer de s'allier à SUD. On devrait faire une campagne commune contre l'UNIL, avec plusieurs fronts.

Natalia : Je tiens à m'excuser auprès de cet AD, j'ai dit des bêtises concernant le SASME. Je fais partie de SUD et je soutiens le référendum. Il ne faut pas baisser le montant des FSE. On ne sait pas combien d'étudiant-e-s vont demander de l'aide, ce ne sont que des chiffres potentiels et non fixes. On voit que, en octobre, on est à CHF 20 000.- octroyés, il y a donc des avancées, notamment au niveau de l'OCBE. S'il y a une augmentation en 2016, c'est dû aux retards extrêmes de l'OCBE (attente entre 6 et 8 mois). C'était une situation exceptionnelle qui ne va pas se reproduire théoriquement. On devrait potentiellement avoir moins de demandes.

Nathanaël : L'université reçoit moins d'argent du canton. Même concernant la qualité de l'enseignement, ça va baisser. Ce n'est pas le seul problème, on doit avoir une vision d'ensemble. Il faut informer les personnes de façon suffisante. Ce soir, on en a déjà appris beaucoup.

Dominik : Quel est le contre-argument de SUD ? Pourquoi SUD s'attaque à la FAE de façon si agressive ?

Pauline : D'après SUD, il faut donner plus à plus d'étudiant-e-s. Or, on discute déjà avec tous les organismes. Ce n'est pas si facile de trouver de l'argent.

Natalia : D'autres secteurs doivent être affectés par une baisse.

Dominik : Pourquoi s'adresser à la FAE de cette façon ?

Natalia : C'est la façon de communiquer de SUD.

Pauline : Ce n'est pas bon pour les étudiant-e-s de croire que la FAE vole de l'argent. Nous voulons donc informer les étudiant-e-s.

Florent : Même combat, mais différents moyens.

Pascal : La fin ne justifie les moyens, il y a des limites. L'université et la FAE doivent comprendre que la précarité est un sujet essentiel, voire le plus essentiel. Il faut rééquilibrer les budgets. Je peine à comprendre l'énergie que vous investissez dans le don du sang. Le don du sang n'a rien à voir avec vos objectifs. L'argent doit être mieux reparté.

Pauline : On rencontre souvent la Direction, ils réagissent. Le service social a un grand budget. Ce n'est pas une question d'argent, mais de règlements.

Pascal : Alors l'UNIL déconne, alors luttons contre la précarité.

Florent : On perd de vue notre débat actuel. On s'intéresse aux FSE et non au SASME.

Lorraine : Si le référendum passe, est-ce que la Direction entrerait à nouveau en matière pour les 50'000.- ?

Pauline : C'était une aide ponctuelle, on doit trouver une autre manière de faire.

Romain : On va sur une voie qui est un peu meilleure. Mais comme on est plein d'incertitudes, on doit redescendre à 500 CHF. On est dans une situation confortable, vis-à-vis du budget. Mais on doit rester prudent-e-s. Et pourquoi pas remonter à 580 CHF l'année prochaine.

Joëlle : Discuter, ce n'est pas ramper devant la Direction. Ce qui m'a beaucoup énervé, c'est que SUD ne collabore pas. Ils arrivent avec une menace.

Natalia : On ne fait pas de compromis sur la précarité.

Joëlle : Dans le règlement, si on atteint la limite, il y a blocage. On peut accorder une rallonge ?

Florent : Oui.

Loïc : L'année passée, c'était la première fois que la FAE avait bloqué le fond.

Valentina : J'avais vu l'affiche et je me suis posée des questions. Comment vous avez réagi au niveau communication ? C'était agressif, mais SUD va avoir un impact important sur les étudiant-e-s avec ces affiches.

Florent : Justement, devons-nous mener une campagne ? Nous avons fait un communiqué. On doit informer les étudiant-e-s mais sans attaquer SUD, c'est important.

Adam : On doit faire campagne. On est plus forts ensemble. C'est désolant de voir que c'est seulement à la fin de la discussion que beaucoup de monde a toutes les informations nécessaires. Le référendum c'est bien quand on peut être une unité pour aider les étudiant-e-s. On doit envoyer un message sur la démocratie étudiante.

Gabriel : La situation est positive, mais nous sommes dans l'incertitude. On ne sait pas ce qu'il va se passer les autres années et même le semestre prochain. On ne doit pas prendre de décisions à la légère. On doit rester prudent-e-s. Ce n'est pas la mission première de la FAE d'être le portefeuille des étudiant-e-s. Le budget du canton a baissé pour l'UNIL. L'UNIL a un fond de roulement et elle l'attaque cette année. La situation ne va pas forcément s'arranger. L'UNIL prend des mesures, elle construit des bâtiments. Elle ne va pas nous accorder une aide supplémentaire. On arriverait alors à la situation antérieure. A la base, on avait un budget de CHF 30 000, maintenant CHF 45 000.-. Ce fonds va être attaqué dans son intégralité d'ici février. Ça ne se stabilise pas forcément en notre faveur.

Pascal : La FAE ne va pas discuter avec la Direction d'égal à égal. On est inférieurs, c'est eux qui tiennent les cordes de la bourse. La FAE doit être dans la lutte avec la Direction. Remonter à 580 CHF l'année prochaine ne passera sûrement pas à l'AD. Cette idée d'aider 16% d'étudiant-e-s en plus, on voit que les chiffres peuvent s'utiliser dans un sens ou dans l'autre. On doit donner un signal commun. SUD et la FAE ne doivent pas combattre l'un contre l'autre. On doit faire une campagne pour le référendum.

Florent : On ne parle pas beaucoup de l'aspect social. Il y a quand même des psychologues qui peuvent rediriger les étudiant-e-s. La FAE n'est pas un service social.

Cédric : On va juste expliquer nos démarches.

Pauline : Oui, on veut donner les faits et corriger les désinformations.

Valentina : Pourquoi ne pas inclure les graphiques ?

Voulez-vous que la FAE fasse une campagne informative au sujet du référendum ?

Pour : 21

Contre : 4

Abstention : 1.

Fin de la séance : 21h52.